Sphères de vie

L’équipe d'intervention agit sur les quatre (4) sphères de vie des participantes : femme, mère, citoyenne et étudiante/travailleuse.
À travers un plan d’action, les femmes cheminent tout au long de leurs parcours et bénéficient de moment de groupes, de formations, d’ateliers, d’activités parent-enfant et d'occasions de développer leur citoyenneté. Le volet femme touche toute leur individualité, leur santé et leur réseau social. Le volet mère touche au développement de leurs aptitudes et habiletés parentales. Le volet citoyenne, le lien avec leur propriétaire, avec leurs voisines, avec l’école (par exemple). Finalement, le volet étudiante/travailleuse touche l’organisation du temps, les outils et les aspirations professionnelles entre autres.

Un écosystème permettant la mise sur pied d’un projet de vie

Le but recherché est d’outiller les femmes pour qu’elles puissent se maintenir en emploi ou terminer leur projet d’études et trouver un emploi en lien avec leurs diplômes. Outre un logement subventionné et une place en garderie, Mères avec pouvoir assure un soutien psychosocial qui leur permettra de développer, découvrir et renforcer leurs attitudes et habiletés dans les quatre (4) sphères de vie (femme, mère, citoyenne, étudiante/travailleuse). Les étapes sont donc :

1 - **Identifier l’objectif principal** (emploi ou étude) et les objectifs secondaires à l’issue du parcours ;

2 - **Définir et réaliser un plan d’action annuel** identifiant les besoins des femmes et de leurs enfants, en précisant des objectifs dans les quatre sphères, qui sera réévalué annuellement par une auto évaluation des participantes et les observations de son intervenante;

3 - **Jumeler chaque nouvelle participante** à une autre famille lors de l’accueil;

4 - **Assurer des suivis mensuels personnalisés** à chaque participante, dont certains à domicile;

5- **Offrir un suivi pour chaque enfant** par le biais de communications avec les directions de CPE;

6- **Proposer un programme de formation complémentaire**, touchant chaque sphère de vie;

7- **Faire l’évaluation de son parcours** à Mères avec pouvoir.

3 piliers

- Logement
- Service de garde
- Soutien individuel

Un projet de vie à Mères avec pouvoir

L’adoption d’une perspective axée sur le développement du pouvoir d’agir amène à donner une place centrale aux notions de projet et d’action. Le cadre de référence de Mères avec pouvoir postule que le développement du pouvoir d’agir passe par la formalisation et la réalisation d'un ou de plusieurs projets pouvant prendre des formes diverses, selon les besoins des femmes et leur trajectoire de vie.

L'axe professionnel, social et personnel

Sur l’axe professionnel, le projet inclut les objectifs relatifs au processus d’acquisition de compétences (dont l’amélioration du niveau de scolarisation) permettant l’accès à l’emploi. Dans sa composante sociale, le projet englobe tous types d’objectifs relevant de l’intégration plus large à la collectivité et à la société : développement de liens sociaux ou expériences d’implication dans l’amélioration du bien commun. Enfin, sur l’axe personnel, le projet inclut les objectifs relevant du renforcement de la capacité d’action des femmes (estime de soi, développement identitaire, aptitude à faire des choix).

L’intervention pour favoriser le passage à l’action

Dans ce contexte, l’intervention vise à favoriser un passage à l’action dans un projet qui a du sens pour les résidentes. Adopter une approche axée sur le développement du pouvoir d’agir, c’est aussi adopter certains principes d’action. Le premier principe est la reconnaissance des forces et des compétences des femmes : cela suppose de les considérer comme les mieux placées pour déterminer leurs besoins, leurs projets, les actions à prendre pour les réaliser ainsi que les critères de succès compatibles avec leur situation. Un deuxième principe est d’établir des rapports égalitaires entre parties prenantes impliquées dans la démarche de changement. Le troisième principe repose sur l’idée que « la responsabilité du changement ne peut être attribuée uniquement à la personne concernée puisque la réalisation d’un projet personnel est conditionnelle à la disponibilité des ressources dans le milieu. » (Le Bossé, 2000). 1 »

Vous êtes intéressée par nos services et souhaitez appliquer? Remplissez le formulaire d'inscription : Cliquez ici
(Le délai d'attente varie. Nous vous contacterons à la suite de votre application, et nous pourrons répondre à toutes vos questions.)